

ASBL ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY-BALL

RAPPORT DE LA COMMISSION JUDICIAIRE DE 1^{ère} INSTANCE

réunie le mercredi 03 octobre 2012

à la Maison des Sports de la Province de Liège, rue des Prémontrés, à 4000 Liège

Concerne : Affaire C.Jud.1^{ère} Instance 12-13-001. Rapport de l'arbitre Cl. LEMOINE à l'encontre de Monsieur Xavier TILKIN, affilié au Club de Malmédy VC (Lg 1069) lors de la rencontre Messieurs 3A-3004 Malmédy - Mortroux du 15 septembre 2012.

Ont siégé pour la C.Jud.1^{ère} Instance : M., M. DRIESMANS, Président f.f.
M. B. ACHTEN, Secrétaire
M. A. CABAY, Membre
M. M. ANTOINE, Membre

Personne excusée : M. Claude LEMOINE, arbitre de la rencontre

Personne entendue : M. Xavier TILKIN, joueur et capitaine de l'équipe P3M de Malmedy VC (Lg 1069), N° licence 100477

Attendu que l'arbitre de la rencontre, Monsieur Claude LEMOINE, a confirmé par téléphone au Secrétaire de la Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance son rapport et a précisé les faits quant au début de l'incident.

Attendu que Monsieur Xavier TILKIN donne sa version des faits et reconnaît avoir fait des remarques désobligeantes à l'arbitre.

Attendu que Monsieur Xavier TILKIN n'est jamais passé devant une Commission Judiciaire du Volley-Ball.

Attendu que Monsieur Xavier TILKIN est capitaine d'équipe.

La Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance décide :

de suspendre Monsieur Xavier TILKIN (licence n°100477) de toutes fonctions officielles au niveau provincial pour une rencontre de championnat assorti d'un sursis de deux rencontres jusqu'à la fin du championnat, conformément à l'article 1640, A, I, 8 du règlement provincial, édition 2012.

Cette suspension est d'application pour le rencontre 3037 du week-end du 10-11 novembre 2012, même si cette rencontre devait être déplacée au calendrier pour quelque raison que ce soit.

Michel DRIESMANS
Président

Bernard ACHTEN,
Secrétaire